

CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTES FORMALITÉS ET AIDES LIÉES AU DÉMÉNAGEMENT

Catégorie(s)

- Information

Thématique(s)

- Logement, habitat

Public(s)

- Tout public

Comment faire ?

Lors d'un déménagement, plusieurs formalités administratives s'imposent, dans certains délais. Ces démarches varient en fonction de votre situation (locataire ou propriétaire, situation familiale, professionnelle...).

Cette page vous aidera à effectuer diverses démarches auprès des organismes dont vous utilisez les services ou qui gèrent vos dossiers (Caf, banque et société d'assurance, fournisseur d'électricité, ...). Les démarches les plus urgentes concernent votre logement actuel, les enfants et l'organisation matérielle du déménagement.

Pour vous aider à couvrir les dépenses liées à votre déménagement, vous pouvez, sous conditions de ressources, solliciter le FSL ou certaines associations caritatives locales.

La CAF peut prendre en charge financièrement tout ou partie de votre déménagement, sous certaines conditions.

Certaines associations peuvent proposer un service de déménagement social.

A qui s'adresser ?

Consultez :

- **Les aides financières possibles**
- **Le Fonds de Solidarité Logement**
- Contacter la **CAF** : 177 rue de Paris – 71024 MACON Cedex 9 – Tél : 0 810 25 71 10
- Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez également contacter la Maison départementale des solidarités (MDS) ou le CCAS/CIAS de votre lieu d'habitation ou l'Espace France Services de votre secteur.